

Le 1^{er} Mai 1890 à Vienne (Isère)

C'est la 1^{ère} manifestation internationale à date fixe du mouvement ouvrier organisé (faisant suite à la décision du Congrès de Paris en 1889 -fondation de l'Internationale ouvrière, la « II^e internationale »)

Les anarchistes ne voient pas d'un bon œil ces manifestations pacifistes et trop légalistes, et cherchent à leur donner un caractère subversif.

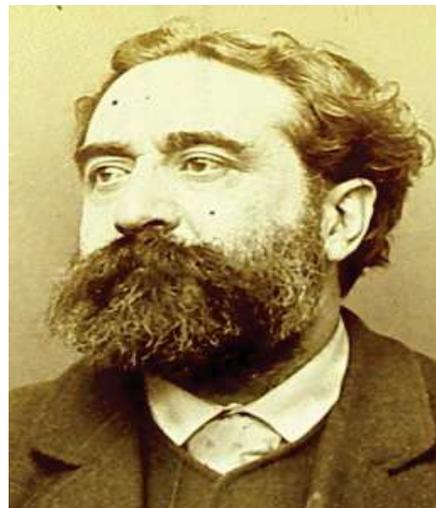
A l'initiative de Pierre Martin et des *Indignés* (le groupe anarchiste de Vienne), se tient une série de réunions publiques dans toute la région, jusqu'à Saint-Etienne, où interviennent des militants parisiens comme Alexandre Tennevin et Louise Michel.

3000 personnes les écoutent au théâtre de Vienne, et on y entend :

► **« *si les ouvriers sont décidés à manifester le 1^{er} mai, comme il est certain que le gouvernement est décidé lui aussi à agir, ils doivent non pas être pacifiques mais rendre coup pour coup, car il peut suffire d'un seul coup de feu pour qu'un mouvement révolutionnaire éclate* » (Tennevin)**

► **« *il faut franchement vous révolter et dire à vos patrons : 'donnez-nous cela, ou nous aurons l'énergie de le prendre'* »**

► **« *le travailleur ayant tout produit, il doit prendre où il y a, sans attendre dans ses taudis que la faim le force à reprendre son collier de misère.***



**Le 1^{er} mai ,
les esprits sont chauds et dès le matin le Commissaire de Police
est bousculé dans une bagarre.**

**Deux cortèges, avec des drapeaux rouges et des drapeaux
noirs, démarrent pour se rendre aux usines textiles et
débaucher les ouvriers qui n'ont pas suivi le mot d'ordre de
grève. Ils sont bloqués par la gendarmerie et mettent alors au
pillage le magasin d'un des industriels, saisissant une pièce de
drap qu'il partagent à la foule.**

**La ville est alors mise sous Etat de Siège, 60 personnes sont
arrêtées, mais grève et agitation durent jusqu'au 5 mai, où il
reste 227 grévistes, dont 192 femmes.**

**Le 8 août, la Cour d'Assises de l'Isère juge les présumés
instigateurs des troubles, dont Tennevin et Martin. Un ouvrier
anarchiste du textile, Jean-Pierre Buisson, est sous l'accusation
d'« excitation au meurtre » contre le Commissaire de Police
[il était accusé d'avoir pris le commissaire par le collet et de
l'avoir expulsé d'une réunion en lui disant :
'*Va, je te livre à la justice du peuple !*'].**

**Les 3 « meneurs » revendiquent bien haut la révolte contre les
conditions inhumaines de travail dans l'industrie textile et sont
condamnés sévèrement :**

-prison: 2 ans/5 ans/1 an , avec en plus

-interdiction de séjour : 5 ans/10 ans/5 ans.

Les autres inculpés sont acquittés.

[Et Louise Michel ?

**Bien qu'emprisonnée à Vienne pendant tout le mois de mai, elle ne passe pas en procès
et on prononce un non-lieu pour éviter de lui donner une tribune publique où elle
tienne des discours retentissants.**

**On la libère de prison le 2 juin sous prétexte qu'elle est devenue folle et qu'elle a des
« hallucinations de l'ouïe qui provoquent chez elle des actes de violence ».**

**En réalité, Louise Michel a saccagé tout le mobilier de sa cellule *parce que*
l'Administration Pénitentiaire a voulu la compromettre aux yeux de ses compagnons
restés en prison (une cinquantaine) en la libérant , et en faisant courir le bruit qu'elle
avait demandé une grâce : elle-même considère cette grâce comme une infamie et
elle envoie immédiatement 2 lettres ouvertes au Juge d'instruction, exigeant d'être
inculpée elle aussi.]**

Notice historique de La ROJINEGRA *gardons la mémoire !*